



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Les Papillons Blancs de Lille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Association Les Papillons Blancs de Lille
42 Rue Roger Salengro 59260 HELLEMMES LILLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association Les Papillons Blancs de Lille

42 Rue Roger Salengro 59260 HELLEMMES LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de l'association Les Papillons Blancs de Lille,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Papillons Blancs de Lille relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime



suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 24 juin 2023

KPMG SA

Jocelyn SCAMPS

Associé



LES PAPILLONS BLANCS DE LILLE

COMPTES ANNUELS 2022



BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2022

BILAN COMBINE - ACTIF - ARRETE AU 31 12 2022

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net 2022	Net 2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	33 939 €	33 939 €	0 €	0 €
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	233 695 €	200 075 €	33 620 €	-149 €
Autres Immobilisations incorporelles	46 693 €	46 480 €	213 €	48 683 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 355 206 €	87 060 €	1 268 146 €	985 682 €
Constructions	70 543 596 €	39 570 161 €	30 973 436 €	25 561 357 €
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 911 893 €	5 349 334 €	1 562 559 €	1 480 728 €
Autres immobilisations corporelles	7 166 794 €	5 850 768 €	1 316 026 €	1 131 050 €
Immobilisations corporelles en cours	3 846 457 €	0 €	3 846 457 €	3 756 562 €
Immobilisations corporelles avances et acomptes	13 872 €	0 €	13 872 €	314 703 €
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	705 910 €	0 €	705 910 €	704 187 €
Autres titres immobilisés	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €
Autres	100 316 €	0 €	100 316 €	100 211 €
Total I	92 458 370 €	51 137 816 €	41 320 555 €	34 083 014 €
Comptes de Liaisons (1)	0 €		0 €	0 €
Total II	0 €	0 €	0 €	0 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	0 €	0 €	0 €	
<i>Matières premières et fournitures</i>	113 727 €	0 €	113 727 €	100 750 €
<i>Stock de produits et de marchandises</i>	92 109 €	0 €	92 109 €	26 964 €
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	69 114 €	0 €	69 114 €	11 698 €
<i>Avances et acomptes versés sur commande</i>	38 720 €	0 €	38 720 €	21 770 €
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 806 169 €	70 121 €	6 736 048 €	3 485 344 €
Autres	3 858 518 €	0 €	3 858 518 €	2 588 784 €
Valeurs mobilières de placement	0 €	0 €		
Disponibilités	25 347 668 €	0 €	25 347 668 €	24 381 162 €
Charges constatées d'avance	162 188 €	0 €	162 188 €	185 644 €
Total III	36 488 212 €	70 121 €	36 418 092 €	30 802 116 €
TOTAL GENERAL (I + II + III)	128 946 583 €	51 207 937 €	77 738 646 €	64 885 130 €



BILAN COMBINE - PASSIF - ARRETE AU 31 12 2022

	2022	2021
PASSIF	2022 (selon ANC 2018-06)	2021 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	5 742 881 €	5 742 881 €
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)	496 613 €	496 613 €
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	1 614 346 €	1 390 253 €
Excédents affectés à l'investissement	15 768 731 €	13 532 125 €
Réserves de compensation des déficits	1 353 065 €	1 637 938 €
Réserves de compensation des charges d'amortissement	370 506 €	370 506 €
Excédents affectés à la couverture du BFR	1 924 671 €	1 924 671 €
Report à nouveau	0 €	0 €
Report à nouveau hors activités sociales ou médico-sociales	1 051 278 €	1 053 427 €
Report à nouveau des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée (hors charges rejetées ou neutralisées)/ Résultat sous contrôle de tiers financeur	3 380 889 €	3 679 670 €
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-933 023 €	-632 478 €
Excédent ou déficit de l'exercice	1 397 225 €	2 264 949 €
Situation nette (sous total)	32 167 182 €	31 460 555 €
Subventions d'investissement	2 215 468 €	2 172 649 €
Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement	72 623 €	72 623 €
Amortissements dérogatoires	2 548 €	4 251 €
Autres provisions réglementées	664 964 €	687 216 €
Total I	35 122 786 €	34 397 295 €
FONDS REPORTES ET DÉDIÉS		
Fonds dédiés	9 172 975 €	7 951 565 €
Total II	9 172 975 €	7 951 565 €
PROVISIONS		
Provisions pour risques	190 365 €	310 380 €
Provisions pour charges	2 938 379 €	2 856 579 €
Total III	3 128 744 €	3 166 959 €
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 669 154 €	7 726 366 €
Emprunts et dettes financières diverses	48 304 €	47 204 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 194 €	4 051 €
Redevables créditeurs	95 393 €	99 221 €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 105 777 €	2 025 672 €
Dettes fiscales et sociales	9 181 897 €	7 961 855 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	714 337 €	617 063 €
Autres dettes	1 160 627 €	706 239 €
Produits constatés d'avance	337 460 €	181 639 €
Total IV	30 314 142 €	19 369 311 €
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	77 738 646 €	64 885 130 €



COMPTE DE RESULTAT COMBINE - ARRETE AU 31 12 2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	24 640 €	26 600 €
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	3 189 €	0 €
Ventes de prestations de service	7 498 546 €	6 754 555 €
Produits de tiers financeurs	0 €	0 €
Concours publics et subventions d'exploitation	55 773 892 €	51 738 504 €
Subventions	12 545 €	11 628 €
Complément rémunération personnes handicapées	11 067 307 €	10 485 313 €
Dons manuels	48 122 €	54 675 €
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	440 486 €	1 029 034 €
Utilisations des fonds dédiés	636 339 €	868 730 €
Contributions financières reçues	40 595 €	0 €
Autres produits	2 613 435 €	2 739 731 €
Total I	78 159 095 €	73 708 769 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	98 €	0 €
Autres achats et charges externes	14 981 875 €	14 008 655 €
Aides financières	227 045 €	128 652 €
Impôts, taxes et versements assimilés	3 012 197 €	3 009 159 €
Salaires et traitements	39 596 720 €	36 328 809 €
Charges sociales	14 686 341 €	13 223 180 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 015 731 €	2 932 018 €
Dotations aux provisions	13 551 €	20 729 €
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>	382 960 €	580 887 €
Reports en fonds dédiés	1 857 748 €	1 493 603 €
Autres charges	14 484 €	6 818 €
Total II	77 788 751 €	71 732 510 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	370 345 €	1 976 259 €
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	123 454 €	50 690 €
Autres intérêts et produits assimilés	284 €	448 €
Total III	123 738 €	51 138 €
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	266 194 €	223 792 €
Total IV	266 194 €	223 792 €

**COMPTE DE RESULTAT COMBINE
- ARRETE AU 31 12 2022**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022	Exercice 2021
2. RESULTAT FINANCIER (III – IV)	-142 456 €	-172 654 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	227 889 €	1 803 605 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	262 322 €	331 201 €
Sur opérations en capital	275 567 €	262 523 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	23 955 €	23 955 €
Total V	561 843 €	617 678 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	79 932 €	386 959 €
Sur opérations en capital	3 152 €	89 470 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	21 €	0 €
Total VI	83 105 €	476 429 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	478 738 €	141 249 €
Total des produits (I + III + V)	78 844 677 €	74 377 585 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	78 138 050 €	72 432 731 €
EXCEDENT OU DEFICIT	706 627 €	1 944 854 €
Résultat N-2	690 598 €	320 095 €
RESULTAT	1 397 225 €	2 264 949 €